

> Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale

## Facturation du supplément pour préparation de chirurgie bi-maxillaire (work-up)

Nous travaillons actuellement à assurer la conformité de la facturation du supplément pour préparation de chirurgie bi-maxillaire (work-up) (code de facturation **94543**) avec les dispositions prévues à la [règle d'application 1.13](#) du *Manuel des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale*.

Comme cette règle le mentionne, ce supplément est payable lorsqu'une chirurgie bi-maxillaire est effectuée et qu'elle implique les codes de facturation **77121** et **77310**. Le supplément (code de facturation **94543**) doit donc être facturé au cours de la même séance que la chirurgie (codes de facturation **77121** et **77310**).

Rétroactivement au 26 janvier 2017, vous pourriez constater des refus notamment dans les situations suivantes :

- Le supplément (code de facturation **94543**) est facturé par un professionnel autre que celui qui a procédé à la chirurgie bi-maxillaire (codes de facturation **77121** et **77310**). La chirurgie doit avoir été faite le ou après le 26 janvier 2017.
- L'un ou l'autre des 2 codes de facturation **77121** et **77310** relatifs à la chirurgie n'a pas été utilisé par le spécialiste en chirurgie buccale et maxillo-faciale pour la personne assurée. La chirurgie doit avoir été faite le ou après le 26 janvier 2017.

À partir du 4 décembre 2020, vous pourriez également constater un refus de paiement si le supplément pour préparation de chirurgie bi-maxillaire (code de facturation **94543**) est facturé par le même professionnel et pour une même personne assurée, mais à une date différente de celle à laquelle la chirurgie (codes de facturation **77121** et **77310**) a été facturée. En effet, la date de service indiquée sur la demande de paiement lors de la facturation du supplément (code de facturation **94543**) doit être la même que celle correspondant à la chirurgie (codes de facturation **77121** et **77310**).

Dans le *Manuel des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale*, un avis est ajouté sous le code de facturation du supplément pour préparation de chirurgie bi-maxillaire (**94543**) visant à en préciser la facturation.

c. c. Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec

---

### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

---

### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

---

### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)